

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 JUIN 2022

Qui s'est tenue à 20h30 à la mairie de Tourville sur Odon
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY Maire

-Présents : 9

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER - Nicolas RENARD - Olivier LE MEILLEUR - David HEBERT - Carole TURQUETIL - Jérôme VIBERT - Aurélie BLONDEL

-Absentes excusées : Claire BARUCHELLO - Laurence COUDRAIS - Françoise LAMBERT

-Absent : Olivier HUET

- Pas de remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal

Délibération taxe Foncière sur les propriétés bâties

Les constructions nouvelles, reconstructions et addition de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les 2 années qui suivent celle de leur achèvement. Une délibération du 25 juin 1992, supprime cette exonération en application du V de l'article 1383 du CGI. Suite à une nouvelle rédaction de l'article 1383 du CGI, issue de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la délibération du 25 juin 1992 devient caduque. Il n'est plus possible de supprimer entièrement l'exonération. Il convient de savoir de quel pourcentage on réduit l'exonération.

Le Conseil municipal de Tourville Sur Odon décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Vote : 6 pour et 3 abstentions

Délibération pour le règlement par prélèvement bancaire de la cantine et garderie municipale

Les modes de règlement prévus actuellement pour la cantine et la garderie sont les chèques et le numéraire.

Il est proposé de pouvoir payer par prélèvement bancaire à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Délibération pour Modification Budgétaire

Dans le cadre des subventions attribuées pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique neuf et après vérification des comptes, le compte de dépense d'investissement 20421 (Biens mobiliers, matériel et études) du chapitre 204 (Subventions d'équipement) n'est pas suffisamment abondé. Il est proposé de faire une modification budgétaire de 1 500€ du compte 020 (dépense imprévue) vers le compte 20421.

Accord à l'unanimité du conseil pour la modification budgétaire.

Délibération remboursement facture à un élu

Un pot a été organisé par la commune pour remercier les bénévoles qui ont participé aux travaux de rafraîchissement du logement communal du Presbytère, en vue d'accueillir des ressortissants Ukrainiens. M. Renard, adjoint au maire, ayant réglé sur ses fonds propres la dépense d'un montant de 155€, il est demandé au Conseil municipal l'accord pour le rembourser.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Délibération pour dématérialisation publicité des actes

Le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes (délibérations, décisions et arrêtés) pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Parmi les nouveautés, la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil municipal.

A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date. Le maire propose au Conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage en Mairie
- Accord à l'unanimité du conseil municipal

Délibération remboursement transport scolaire 2014 et 2015

Une facture de 2014 d'un montant de 351,40€ et une facture de 2015 d'un montant de 991,21€ concernant du transport scolaire effectué par le syndicat scolaire d'Evrecy n'ont pas fait l'objet de demande de paiement et n'ont donc pas été payées. Afin de pouvoir procéder à leur règlement il est demandé l'accord du Conseil municipal.

Vote à l'unanimité

Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité

Suite à la mise en disponibilité d'un agent technique des écoles, une personne a été recrutée sous contrat avec le CDG 14. Il a été proposé de remplacer ce contrat du CDG 14 par un contrat communal.

Après échange et vote, le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations sur la différence de coût.

Vote : 2 pour, 4 contre, 3 abstentions

AXA, offre complémentaire Santé et Dépendance

Suite à l'appel à partenariat, il n'y a pas eu d'autres propositions. La commune va poursuivre la mise en place du contrat de « santé communale » et du contrat « d'assurance dépendance » dans le cadre d'une convention avec l'assureur AXA.

Attribution appartement du logement communal du Presbytère

Le logement communal du Presbytère appartement C, situé au 21 route de Bretagne étant disponible à la location suite au départ de l'ancien locataire, après affichage en mairie et proposition de l'agence immobilière LAFORET de Aunay sur Odon, la location de ce logement non meublé est attribuée à Monsieur Thibaut CREN pour un loyer mensuel de 340.00€ hors charge, à effet du 05 juillet prochain.

Recensement de la population

Le recensement de la population de Tourville Sur Odon se déroulera du 19 Janvier 2023 au 18 Février 2023. Il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte, et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs. Cette désignation devait intervenir avant le 15 juin, avec la possibilité de changer le nom du coordonnateur ultérieurement. M. le maire s'est désigné pour respecter le délai, et demande si une personne de conseil souhaite être le coordonnateur.

Madame Carole TURQUETIL donne son accord pour être coordonnateur.

Informations diverses

Projet de lotissement « le Grand Jardin » :

Le permis d'aménager a été déposé le 10 Février 2022, il a été accordé le 9 mai 2022. M. Nicolas Renard a présenté le plan au conseil municipal. Il a indiqué que l'entrée et la sortie principale se trouvaient sur la route de Bretagne, et qu'une sortie secondaire (demandée dans l'OAP) est prévue sur la rue de l'église. Néanmoins, la mise en service de cette seconde sortie pourrait être conditionnée aux éventuelles difficultés de circulation rencontrées après la finalisation de l'opération. Il faut donc à minima conserver cette possibilité de sortie dans les dimensions indiquées dans le PA. Elle pourra être dédiée aux circulations douces dans un premier temps et être ouverte à la circulation des véhicules si des difficultés de circulation automobile apparaissent. Cette ouverture à la circulation des véhicules étant conditionnée à revoir l'aménagement de la voirie rue de l'église. Une réunion sera prévue avec Edifides et les services de Caen La Mer.

Assemblée générale de l'ASL de la résidence de l'Orée du Bocage

L'assemblée générale de l'ASL (Association syndical libre) de la résidence de l'Orée du Bocage composée de Caen La Mer Habitat, du cabinet d'infirmier et de la mairie, s'est déroulée le 10 mai 2022. Cette ASL a pour objet l'entretien des espaces verts de la copropriété se situant Rue de Bretagne et à droite du bâtiment (prolongement de la rue des fusains). L'assemblée générale donne mandat à Caen La Mer Habitat de passer le contrat d'entretien avec l'entreprise Clean Paysage pour un montant annuel de 1 148€ TTC à partir de 2023. La montant du 1er juin au 31 décembre 2022 sera de 384€. La répartition des coûts étant fonction de la surface du bâtiment appartenant à chaque propriétaire, la charge pour Tourville sera de 12,2% du montant total

Jumelage avec Hambühren

M. le Maire informe que, dans le cadre du jumelage avec l'Allemagne, il s'est rendu à Hambühren le week-end de l'Ascension. Pour rappel, le jumelage est issu de la rencontre entre deux communes (Hambühren et Verson) rejointes par la commune de Tourville Sur Odon. M. le Maire remercie l'association « Le comité de jumelage de l'Odon » et son président Monsieur Martial Mansion qui permettent depuis 30 ans des rencontres placées sous le signe de la convivialité et de la culture.

M. le Maire encourage la participation des Tourvillais à ces rencontres.

Fête communale :

Le 18 juin s'est déroulé, d'abord sous un fort soleil, puis en fin d'après-midi sous un fort coup de vent, la fête communale de Tourville Sur Odon. M. le maire a reçu de nombreux remerciements concernant cette journée, particulièrement pour le feu d'artifice tenu pour la 1ère fois sur la commune.

M. le maire tient à transmettre ses remerciements aux conseillers municipaux, membres de la commission animations, qui ont organisés, préparés et animés cette journée.

M. Jérôme Vibert remercie les commerçants pour la fourniture de lots.

Tour de table

Nicolas RENARD

- Recrutement de personnes sur la période de juillet pour assurer les fonctions d'agent d'entretien et secondier le personnel aux bâtiments communaux : 4 candidatures reçues en mairie, 1 seule retenue à raison de 20 h semaine.

- Les travaux de la salle communale vont prochainement commencer

Catherine REGNIER

- La kermesse de l'école s'est très bien déroulée, il y avait beaucoup de monde.

Fabienne MANSION

- Assemblée Générale de l'ASLO : une nouvelle activité sera proposée à la rentrée : Atelier Vocal, qui se déroulera le mercredi soir.

Cette année le Forum des Associations se tiendra à la salle de Mouen le samedi 03 septembre 2022 de 14h à 17h

- Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Jeunes

Prochain conseil municipal : le LUNDI 12 Septembre 2022 à 20h30

Levée de séance à 22h30